



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE LA MOSELLE

Direction départementale des territoires
Service aménagement, biodiversité et eau
Unité police de l'eau

Monsieur le Maire
Mairie de KIRSCHNAUMEN
1, rue de l'École
57480 KIRSCHNAUMEN

Dossier suivi par : **Diane NARDIN**
Tél. : 03 87 34 33 22
Fax : 03 87 34 33 23
Mél : diane.nardin@moselle.gouv.fr
Réf. : DN ASPE-L9

Objet : Dossier de déclaration au titre du code de l'environnement concernant l'épandage des boues de la station d'épuration de APACH

Metz, le 18 décembre 2014

PJ : Dossier de déclaration
Récépissé de déclaration
Courrier de notification

Monsieur le Maire,

J'accuse réception du dossier de déclaration, au titre du code de l'environnement (Loi sur l'Eau), concernant l'opération suivante :

➤ Epandage des boues de la station d'épuration de APACH

Ce dossier a été déposé par le Syndicat d'Assainissement Intercommunal de Sierck Apack Rustroff (SIASAR).

Je vous transmets, sous ce pli, pour information :

- un exemplaire du dossier de déclaration ;
- un exemplaire du **récépissé de déclaration n°57-2014-00071** en date du 23 octobre 2014, accompagné du courrier de notification du 18 décembre 2014.

Conformément à la réglementation en vigueur, je vous remercie d'afficher en mairie durant une période de un mois minimum, copie du récépissé de déclaration.

A l'issue de cette période, vous voudrez bien me retourner un certificat d'affichage précisant les dates de publication.

Je vous prie de croire, Monsieur le Maire, à l'assurance de ma considération distinguée.

LA RESPONSABLE DE L'UNITÉ POLICE DE L'EAU


VALÉRIE ANTOINE-POTIER